

# LE TREMPLIN DES 48H

## RÈGLEMENT

### Article 1 - Objet

Le « Tremplin des 48H » se déroule lors des 48H de la pige, rendez-vous annuel de l'association Profession : Pigiste. Parmi les rédacteurs en chef ou chefs de rubrique de médias présents à l'évènement, certains proposent une bourse aux participants. Ils s'engagent à commander une pige au(x) candidat(s) qu'ils auront sélectionné(s), après un atelier participatif.

### Article 2 – Déroulement / Choix du lauréat

- Les rédacteurs en chef ou chefs de rubrique des médias qui participent au « Tremplin des 48h » établissent un cahier des charges dans lequel ils précisent leurs attentes (approche, types de sujet, terrain de réalisation, longueur...)
- Les candidats consultent ce cahier des charges, et établissent en fonction leur proposition de synopsis (reportage, enquête, portrait...)
- Les candidats envoient leur candidature à l'adresse mail [tremplins\\_48h@pigiste.org](mailto:tremplins_48h@pigiste.org) avant la date limite indiquée sur le site internet des 48H de la pige : [48h.pigiste.org](http://48h.pigiste.org) en précisant dans l'objet du mail : « Tremplin des 48H – Proposition de synopsis pour xxx média » (préciser le nom du média choisi). **Toutes les informations utiles, notamment les coordonnées (portable et mail) du candidat, et le synopsis, doivent être dans le corps du mail. Aucune pièce jointe ne sera examinée.**
- Après contrôle par l'équipe du « Tremplin des 48H », tous les synopsis proposés seront transmis au rédacteur en chef ou chef de rubrique de chaque média, dès lors qu'ils remplissent les conditions énoncées dans ce règlement et le cahier des charges propre à chaque média.
- Une présélection de synopsis est effectuée en amont de l'évènement par chaque rédacteur en chef ou chef de rubrique de médias participant.
- Durant les 48H de la Pige, les candidats dont les synopsis ont été présélectionnés présentent oralement leur sujet durant un atelier collectif animé par le rédacteur en chef ou le chef de rubrique du média présent aux 48H. Les candidats dont le synopsis n'aura pas été présélectionné peuvent participer à l'atelier de leur choix, mais ne présenteront pas leur sujet (sauf en cas de désistement d'un candidat présélectionné, et sur décision du rédacteur en chef ou chef de rubrique animant l'atelier).
- Après ces présentations de quelques minutes, chaque rédacteur en chef ou chef de rubrique du média présent sélectionne un (ou plusieurs) sujet(s) qu'il s'engage à commander sous forme de pige au candidat qui l'a présenté.
- Les résultats de chaque atelier sont annoncés à la fin des 48H en séance plénière.
- Les lauréats s'engagent à réaliser et à livrer leur reportage au média dans les conditions définies avec lui.

### Article 3 - Conditions

## **Pour les rédacteurs en chef**

Chaque rédacteur en chef ou chef de rubrique de média qui participe au « Tremplin des 48H » doit présenter un cahier des charges avant l'événement sur le site dédié aux 48H de la pige, pour que les candidats puissent adapter au mieux leur proposition.

Chaque rédacteur en chef ou chef de rubrique de média qui participe au « Tremplin des 48H » s'engage à commander un sujet parmi ceux qui ont été présélectionnés par lui et présentés par oral lors de l'atelier. Pour cette commande, le journaliste pigiste sera intégralement payé en salaire, au tarif en vigueur dans le média et conformément à la Convention collective nationale des journalistes.

Le paiement interviendra au plus tard le mois suivant la date de rendu, et ce même si l'article n'est pas publié, est publié tronqué ou si sa publication est repoussée. Le remboursement d'éventuels frais de reportage devra être discuté avant le rendu de l'article.

## **Pour les candidats**

Le « Tremplin des 48h » est ouvert à tous les journalistes pigistes inscrits et présents aux 48H de la pige.

La candidature est incluse dans le prix d'inscription du participant aux 48H de la pige.

Le candidat doit présenter lui-même son projet d'article lors de l'atelier.

## **Chaque candidat ne peut candidater que pour un seul média, en ne proposant qu'un seul synopsis.**

Pour être retenu par l'équipe du « Tremplin des 48H » et présenté au rédacteur en chef ou chef de rubrique du média, le synopsis doit remplir les conditions suivantes :

- Le synopsis doit respecter le cahier des charges exposé par le rédacteur en chef ou chef de rubrique du média;
- Le synopsis doit être en langue française ;
- Le synopsis doit être précédé d'un titre ;
- Le synopsis doit être court, soit 1500 signes au maximum, espaces compris ; il doit être dans le corps du mail
- Le média auquel le synopsis est destiné doit être précisé dans l'objet du mail;
- Le candidat doit indiquer ses coordonnées (mail et portable), dans le corps du mail avec son synopsis.

Chaque proposition de synopsis sera anonymisée, avant d'être transmise au rédacteur en chef ou chef de rubrique du média par l'équipe du « Tremplin des 48H ».

## **Article 4 - Incompatibilité**

- Les participants ne peuvent candidater que pour une seule pige. Ils doivent donc choisir un seul média avec lequel ils souhaitent collaborer, et ne proposent qu'un seul synopsis.
- Les membres du bureau de Profession : Pigiste ne peuvent pas participer au « Tremplin des 48H ».
- Les bénévoles de Profession : Pigiste qui réceptionnent les candidatures ne peuvent pas participer au « Tremplin des 48H ».
- Les gagnants de la précédente édition des « Tremplin des 48H » ne peuvent pas participer à l'édition en cours, et ce quel que soit le média.

## **Article 5 – Responsabilité**

L'association Profession : Pigiste se réserve le droit d'annuler « le Tremplin des 48H » au titre du

présent règlement. Dans ce cas, aucun candidat ne pourra réclamer une quelconque indemnisation.